

## COMMUNE DE PETITE FORET

Décision du Maire N°DEC23-17B

1.1 Marchés publics

### **ACTANT LE CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA SOCIETE SOFAXIS DU MARCHÉ ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CCAS**

**Le Maire** de la commune de Petite-Forêt ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22, L2131-1 et suivants,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

**CONSIDÉRANT** le marché « assurance des risques statutaires » contracté avec CNP ASSURANCES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'une réorganisation SOFAXIS sous-traitant de CNP ASSURANCES devient « Relyens SPS »

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acter cette nouvelle dénomination « Relyens SPS ».

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'acter la nouvelle dénomination du sous-traitant du marché « assurance des risques statutaires » « Relyens SPS » sise, route de Creton, 18110 VASSELAY, représentée par Monsieur Dominique GODET, Directeur Général.

**Article 2 :** que les autres termes du marché restent inchangés.

**Article 3 :** que la présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Relyens SPS.

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 12 juillet 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,



Sandrine GOMBERT